



## ARRÊTÉ DU MAIRE AT 06/23

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMATION PSIG ALBI

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseil départemental,

**VU** les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation du gendarme CAYRE Adrien du PSIG d'ALBI, pour une formation pratique des outils d'effractions hydrauliques place Emile ALBET (Anciennement Place COSTE) le mercredi 11 janvier 2023 de de 13h30 à 17h30.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement, la circulation et d'assurer la sécurité.

### - ARRÊTÉ -

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à effectuer ses opérations d'entraînement énoncées dans sa demande **place Emile ALBET le mercredi 11 janvier 2023 de 13h30 à 17h30.**

**Article 2** : **La circulation et le stationnement seront strictement interdits et réservés Place Emile et à l'arrière de l'immeuble (dans la cour).**

**Article 3** : **La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Commune.**

**Article 4** : L'espace occupé devra être restitué dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

**Article 5** : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

**Article 7** : Le Maire, le Directeur Général des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 4 janvier 2023

Le Maire,  
David DONNEZ

